

Arts, culture  
et patrimoine

Ville de  
Saguenay



# PLAN D'ACTION 2003-2006

# **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE À SAGUENAY**

## **PLAN D'ACTION 2003-2006**

Le 3 mars 2003, la Ville de Saguenay adoptait sa première Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine.

Celle-ci définit la toile de fond guidant les actions municipales en matière de soutien, d'accessibilité, de préservation, de développement, de diffusion et de mise en valeur des arts, de la culture et du patrimoine à Saguenay.

Un plan d'action soumis à la consultation publique a servi de base de discussion à la rédaction d'une entente de développement culturel 2003-2006 intervenue entre la Ville de Saguenay et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le présent document vise à partager les engagements municipaux avec tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique et, plus spécifiquement, à la réalisation des actions qui en découlent dont celles inscrites dans l'entente de développement culturel.

## AXE 1

### LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE COMMUNE DANS LA PRÉSERVATION DE NOTRE DIVERSITÉ

Participation aux travaux de l'observatoire de la culture visant à identifier les investissements municipaux en matière de culture.

**Identifier**

Qualification et quantification de l'apport des arts et de la culture au dynamisme de la Ville.

\* **Mise en place de circuits d'autobus pour faciliter l'accès à des lieux culturels ou la participation à des événements.**

**Faire connaître**

\* **Promotion, organisation et/ou soutien à des activités ou événements pour la découverte des services, ressources et activités sur le territoire.**

## AXE 2

### L'ACCÈS PHYSIQUE, ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUEL AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE.

\* **Poursuite du programme culture/éducation.**

**Stimuler l'intérêt**

\* **Maintien d'un programme d'animation culturelle dans les bibliothèques.**

Actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien.

Réalisation d'une activité reconnaissance annuellement et support à l'action bénévole via les différents services municipaux.

**Soutenir la pratique des loisirs culturels**

\* **Harmonisation des politiques de tarification et d'accès aux services et équipements municipaux.**

**Favoriser l'accessibilité économique**

\* **Mise en place d'un programme de distribution de billets et autres droits d'accès (médiation culturelle).**

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.

\* **Suivi du portrait de la diffusion à Saguenay.**

\* **Réalisation d'un plan directeur d'équipements culturels : gestion, entretien et mise aux normes.**

Amélioration du parc d'équipements culturels : bibliothèques, salle de spectacles majeurs.

**Soutien aux organismes de diffusion**

Amélioration et acquisition d'équipements mineurs : système informatique dans les bibliothèques, biens culturels (livres, CD, etc...), équipements techniques, mobiliers, etc.

Mise en place d'un programme de soutien financier à l'amélioration, l'aménagement ou la construction d'équipements culturels.

**Soutenir les organismes dans leur projet de localisation**

Information auprès des services municipaux sur les ressources/activités/projets culturels sur le territoire : journal interne, diffusion des priorités d'action aux directeurs de service, etc.

\* **Mise en œuvre d'activités promotionnelles : vitrines culturelles, vidéo promotionnel.**

**Promouvoir/informer**

\* **Réalisation et diffusion d'un répertoire des ressources artistiques et culturelles.**

## AXE 3

### LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.

Poursuite des travaux pour l'adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien aux artistes et organismes professionnels.

\* **Réalisation d'une ou d'activités de reconnaissance publique de l'excellence des professionnels du domaine des arts, de la culture et du patrimoine.**

**Reconnaître**

Élaboration d'une politique de reconnaissance d'artistes dont la carrière et les œuvres méritent d'être connus et préservés.

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.

- \* **Création d'un fonds de développement culturel unique pour Saguenay.**
- \* **Définition et application d'un programme de soutien financier aux projets novateurs.**

Normalisation du soutien financier au fonctionnement des organismes.

Harmonisation de la Politique de délégation : support financier à la participation à des galas, concours nationaux, etc.

Développement sur une base triennale d'ententes financières et de services avec les organismes.

Adoption d'un règlement d'encouragement aux artistes : subventions et/ou crédits de taxe pour atelier d'artistes.

Adoption d'une politique d'intégration et d'acquisition d'œuvres d'art.

Réalisation des projets d'intégration des arts dans l'arrondissement de Chicoutimi en lien avec la Politique d'intégration des arts à l'architecture adoptée le 17 juin 1997 (97-1488) et modifiée le 7 décembre 1998 (98-3093).

Adoption d'un programme d'embauche d'artistes professionnels et d'achat d'œuvres d'art dans le cadre des activités protocolaires de la Ville.

Sensibilisation des organismes à l'importance d'avoir recours à l'expertise des artistes et travailleurs culturels professionnels et aux produits régionaux dans la réalisation de projets culturels.

**Soutenir  
financièrement les  
organismes et  
développer des  
mesures  
alternatives**

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.

**VALORISATION DU PATRIMOINE ET UTILISATION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN.**

\* **Formation d'un comité culture/urbanisme** pour le développement des outils de gestion du patrimoine, la planification des interventions et la définition du rôle des intervenants.

**Réseauter**

Formation des inspecteurs en bâtiment rattachés aux dossiers de rénovation patrimoniale.

**Former**

\* **Réalisation d'une démarche de planification stratégique :**

- Inventaire des bâtiments à potentiel patrimonial;
- Critères pour établir le quotient patrimonial d'un bâtiment;
- Base de données et cartographie;
- Identification des concentrations;
- Orientations et objectifs du plan d'action;
- Plan de conservation et moyens d'assurer la gestion de l'immobilier patrimonial.

**Planifier**

\* **Mise en place d'une table regroupant les intervenants concernés par la conservation du patrimoine religieux :**

- Collaboration avec le comité régional;
- Analyse de l'impact des projets de fusion et de délaissement;
- Identification du potentiel de recyclage des bâtiments;
- Participation au 75<sup>e</sup> anniversaire de la Paroisse Sainte-Thérèse.

**Concierter**

\* **Création d'un comité pour la valorisation et la sauvegarde du patrimoine industriel et la poursuite du projet de reconnaissance du secteur Arvida par l'Unesco :**

**Conserver,  
mettre en  
valeur**

- Intervention pour la sauvegarde des cuves Soderberg;

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.



- Mise à jour et réalisation du plan de mise en valeur;
- Accueil du colloque annuel de L'AQPI.

\* **Soutien aux activités de mise en valeur du poste de traite et du site de fondation :**

**Conserver,  
mettre en  
valeur**

- Mise en valeur et mise en tourisme;
- Création d'un circuit patrimonial «Saguenay».

\* **Évaluation, restauration et mise en valeur des œuvres d'art publiques et monuments. Plan de préservation.**

**Restaurer,  
mettre en  
valeur**

\* **Identification et signalisation des attraits culturels et patrimoniaux.**

**Connaitre,  
identifier**

\* **Installation d'œuvres d'art publiques en lien avec le concept du Croissant culturel.**

**Réaliser**

Mise en œuvre du projet «Lieux de mémoire» dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Tournée de valorisation avec les intervenants touristiques pour la découverte du patrimoine.

Organisation d'activités de promotion, de diffusion et de sensibilisation (ex : participation au concours «L'expérience photographique du patrimoine 2005»).

**Promouvoir**

Réalisation ou participation financière et lancement de documents, brochures, etc.

Inscription des trois arrondissements au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

**Favoriser le  
tourisme culturel  
et patrimonial**

Monter un dossier argumentaire et le diffuser (élus, fonctionnaires, associations de gens d'affaires, associations touristiques).

**Faire reconnaître  
l'impact  
économique des  
arts, de la culture  
et du patrimoine**

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.

## AXE 5

### LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT.

Mise en place de tables de concertation disciplinaire lorsque pertinent.	<b>Concertier les organismes</b>
* <b>Tenue d'une journée-sommet au terme de l'entente de développement culturel : évaluation des résultats, mise à jour du portrait culturel, plan d'action 2007-2010.</b>	<b>Consulter et favoriser les échanges interdisciplinaires</b>
Participation à la vie associative régionale et nationale.	<b>S'impliquer et partager l'expertise</b>
Réalisation et diffusion d'un inventaire des ressources disponibles et des procédures pour y avoir accès.	<b>Favoriser la mise en commun des ressources</b>
* <b>Soutien au projet «Excès de vitrine» de l'Association des centres-villes et autres activités réalisées en partenariat dont le colloque Arthur Villeneuve, le ciné-pulpe, le ciné-parc urbain, etc.</b>	<b>Soutenir les initiatives</b>
Développement des échanges pour la complémentarité entre les bibliothèques du réseau de l'éducation et de la Ville de Saguenay.	<b>Favoriser le réseautage municipal/scolaire</b>

## AXE 6

### MESURES ET MÉCANISMES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE.

Adoption des priorités d'action 2003-2006.	<b>Planifier</b>
Diffusion de la politique et des priorités d'action.	<b>Faire connaître</b>
Négociation d'ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les commissions scolaires, etc.	<b>Négocier</b>
Mise en place d'un comité MCC/Ville de gestion des ententes et évaluation des résultats.	<b>Évaluer</b>

(\*) Action inscrite à l'entente de développement culturel.



Mise en place d'un comité aviseur issu du milieu pour le suivi de la Politique et son application

**Impliquer les partenaires**

Mise en place d'un Conseil des arts suite au dépôt de proposition du comité créé pour en définir le modèle.

**Se donner des moyens**

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE MCC/VILLE ET AUTRES À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2003-2006**

	MCC	VILLE	Conseil des arts et des lettres du Québec	Commission Scolaire	TOTAL
Développement d'une identité culturelle		40 000 \$			40 000 \$
Accessibilité aux arts, à la culture et au patrimoine	110 000 \$	85 000 \$		90 000 \$	285 000 \$
Reconnaissance et soutien à la pratique professionnelle	45 000 \$	170 000 \$	50 000 \$		265 000 \$
Valorisation du patrimoine et du cadre urbain	135 000 \$	140 000 \$			275 000 \$
Concertation et partenariat	10 000 \$	30 000 \$	25 000 \$		65 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>465 000 \$</b>	<b>75 000 \$ (à confirmer)</b>	<b>90 000 \$</b>	<b>930 000 \$</b>

Note : L'entente permet la réaffectation ou le réaménagement des sommes affectées à la réalisation des actions inscrites.

Les actions qui ne sont pas dans l'entente seront mises en œuvre par la Ville et d'autres partenaires, au besoin, et en fonction des ressources disponibles.

